



Édition Spéciale

de la Lettre du Maire

LUC THOMAS EN DIRECT AVEC VOUS

JUIN 2023



LA SÉCURITÉ PAR TOUS ET POUR TOUS !

RÉUNION PUBLIQUE JEUDI 29 JUIN 2023

**PARTICIPATION
CITOYENNE**



En liaison immédiate avec
la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale

Contre les cambriolages
les vols et les vols à l'étalage

**OPÉRATION
TRANQUILLITÉ
VACANCES**



**VIDEO
PROTECTION**



Appli Politeia



Ville de Saint-Romain-en-Gal



www.saintromainengal.fr



Luc THOMAS
Maire de Saint-Romain-en-Gal
Vice-Président de Vienne Condrieu
Agglomération

Madame, Monsieur, Chèr(e)s Romanères,

La sécurité est au coeur de nos préoccupations.

Depuis plusieurs mois, nous constatons une recrudescence des cambriolages, des actes d'incivilités et de délinquances avec de nombreux faits d'agressions physiques.

Notre projet pour le mandat 2020-2026, prévoyait des actions visant à renforcer la sécurité et la protection des biens et des personnes.

Le développement de la vidéoprotection était un axe privilégié et nous avons fait la proposition de mettre en place le dispositif « voisins vigilants » désormais appelé « participation citoyenne ».

La participation citoyenne

Afin de présenter le dispositif, vous êtes invités à une réunion d'information préalable à sa mise en place.

Les habitants d'un quartier connaissent leurs voisins, les véhicules et les habitations des alentours. Ils sont souvent les premiers à remarquer des faits inhabituels et des comportements suspects. Le pivot du dispositif est le relais entre la population, la commune et la Gendarmerie.

J'ai donc le plaisir de vous convier à une réunion publique au cours de laquelle les services de la Gendarmerie d'Ampuis présenteront la « participation citoyenne », qui se tiendra le :

Judi 29 juin 2023 à 18h30
Salle des fêtes de la Mairie (parking de la Mairie)

La sécurité publique passe aussi par d'autres leviers.

La vidéoprotection

Si la commune dispose de quelques caméras de vidéoprotection, il est nécessaire de les moderniser et de les développer à l'échelle de tout notre territoire. L'efficacité de ce système de surveillance reposera sur la transmission des images à un Centre de Surveillance Urbain (CSU).

Nous mettrons ces images à la disposition de la gendarmerie chaque fois que cela sera nécessaire.

Les communes qui ont fait le choix de développer la vidéoprotection sous la responsabilité de la police ou de la gendarmerie ont un taux d'élucidation des vols et des actes de délinquance de plus de 60 %.

Nous avons décidé de déployer sur trois ans la vidéoprotection qui est financée à hauteur de 50 % par l'État et la Région Auvergne Rhône-Alpes.

J'ai convié à la réunion publique du 29 juin, les référents sureté en prévention et vidéoprotection du Ministère de l'Intérieur qui vous présenteront le diagnostic de sécurisation de la commune préalable à son déploiement.

Une Police Municipale à Saint-Romain-en-Gal

Il nous faudra aller plus loin si nous voulons des résultats dans le domaine de la sécurité et de la prévention de la délinquance. Notre commune ne dispose pas d'une police municipale.

La police municipale assurerait une continuité juridique territoriale avec les communes voisines, ce qui permettrait d'organiser des actions concertées en relation avec la Gendarmerie.

Nous avons décidé d'engager dès cet automne les études techniques et financières nécessaires à la création de la police municipale de Saint-Romain-en-Gal.

L'opération tranquillité vacances

Nous approchons de la période estivale. Contre les cambriolages, je vous rappelle que l'opération tranquillité vacances vous permet de signaler à la Gendarmerie vos dates d'absences prolongées. A votre demande, elle pourra surveiller votre domicile lors de ses patrouilles quotidiennes.

Vous trouverez sur le site de la commune, le formulaire administratif à remplir ainsi que les bons réflexes à adopter pour protéger votre habitation. Nous en parlerons à l'occasion de la réunion publique du 29 juin.

L'été 2023 à l'Île Barlet

Pour terminer plus légèrement, j'ai le plaisir de vous informer que nous venons de relancer l'exploitation de la guinguette de l'île Barlet que nous avons confié au gérant du Bar de l'Hôtel de Ville de Vienne.

Tout au long de l'été, il vous proposera tous les après-midis et en soirée, une petite restauration, des rafraîchissements avec notamment sa bière artisanale et des animations, dans ce cadre exceptionnel des bords du Rhône que je vous invite à vous réapproprier.

Enfin, toute l'équipe municipale a le plaisir de vous convier à la fête du 14 juillet à l'Île Barlet, à partir de 10h.

Nous aurons le plaisir d'offrir à tous les Romanères un moment de convivialité autour un buffet apéritif à partir de 11h30. L'orchestre Jazz Knight et sa chanteuse accompagneront ces festivités et nos associations vous proposeront des démonstrations de leurs sports : joutes, barques, canoë kayak, etc.

Cette journée de fête nationale se terminera par le traditionnel feu d'artifice qui est désormais le spectacle du 14 juillet offert par les villes de Vienne, Sainte-Colombe et Saint-Romain-en-Gal. La participation de notre commune a permis d'augmenter le budget du feu d'artifice pour le plus grand plaisir des habitants de notre territoire.

Dans l'attente de ces festivités, je vous invite à assister nombreux à la réunion publique du 29 juin qui se terminera par le verre de l'amitié.

La sécurité est l'affaire de tous.

Je vous souhaite un bel été.

Votre Maire,

Luc THOMAS





La guinguette de l'Île Barlet

Ouverte tout l'été
les après-midis et soirées

Rafrâichissements, restauration légère
production locale...

Tenue par Tony, le gérant du Bar de l'Hôtel de Ville de Vienne

Les élus municipaux et le comité des fêtes vous convient à la

FÊTE DU VILLAGE

11h30

Buffet apéritif
offert par la Municipalité

14 JUILLET
10H
à l'Île Barlet

Animations
Sports nautiques
Musique